

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 79 (2017)

Artikel: De l'aigle à l'ours
Autor: Rebetez, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825674>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CI-DEVANT PRINCIPAUTÉ ÉPISCOPALE DE BÂLE OU LE DESTIN D'UN TERRITOIRE DE L'AIGLE À L'OURS

JEAN-CLAUDE REBETEZ

En juin 2017, les citoyens de la ville de Moutier ont décidé s'ils souhaitent demeurer dans le Canton de Berne ou passer dans le Canton du Jura, mettant ainsi un terme à la fameuse «Question jurassienne», qui a fort agité la vie politique suisse dans la deuxième moitié du XX^e siècle et abouti à la création du nouveau canton. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ignorons l'issue de ce vote, mais ce qui est sûr, c'est qu'il s'agit d'une lointaine conséquence des décisions du Congrès de Vienne concernant l'ancien Évêché de Bâle et la Suisse. Le bicentenaire du Congrès de Vienne en 2015 nous a donné l'occasion de revisiter cette passionnante page d'histoire.¹

LA PRINCIPAUTÉ ET LA PÉRIODE FRANÇAISE (1793-1813)

À la fin de l'Ancien Régime, l'Évêché de Bâle (Canton du Jura actuel, Jura bernois, Bienne, partie du Canton de Bâle-Campagne) est un petit État épiscopal indépendant, avec Porrentruy comme capitale. Nous ne traiterons pas ici du diocèse de Bâle, dont les frontières sont très différentes et qui subit lui aussi de plein fouet la Révolution française.² L'évêque est prince du Saint Empire romain germanique et allié de la France depuis 1739; le nord catholique de la principauté relève du Saint Empire, alors que le sud réformé est considéré comme helvétique en raison de ses alliances et combourgeoisies avec Berne, Soleure et les Suisses. Les évêques tentent à plusieurs reprises

de faire entrer leur principauté dans la Confédération au titre de canton, mais sans succès. De 1579 à 1735, une alliance est toutefois conclue avec les Cantons catholiques. À la Révolution, les Français occupent le nord du territoire dès 1792. L'éphémère République rauracienne qui y est proclamée est annexée à la France l'année suivante sous la forme du département du Mont-Terrible – le plus petit de tous les départements malgré l'incorporation du comté de Montbéliard en mars 1797, puis celle du sud de la principauté. En décembre 1797 en effet, juste avant de marcher sur Berne et la Suisse, la France occupe le sud de l'Évêché, qui est rattaché au département du Mont-Terrible, lui-même fondu en 1800 dans celui du Haut-Rhin. L'ancien Mont-Terrible y formera dès lors deux arrondissements, avec comme chefs-lieux Delémont et Porrentruy.

L'Évêché de Bâle constitue donc à la fin de l'Ancien Régime un petit État à l'histoire déjà fort ancienne, mais dont l'unité reste faible et qui est traversé par des lignes de fractures religieuses et institutionnelles profondes. L'intégration de ce pays à la France dure une vingtaine d'années, de 1793/1797 à 1813, mais laisse des traces importantes: suppression des charges féodales (dîmes, cens...) au profit d'un régime fiscal moderne et fort lourd (taxes foncière et indirectes), biens nationaux acquis par des particuliers, abandon du droit coutumier, adoption du code civil et du code pénal, etc. Depuis 1792, le pays a perdu son indépendance et connu un constant affaiblissement de son statut politique : autrefois capitale d'une principauté, Porrentruy devient chef-lieu de département, puis est ravalée au rang de simple chef-lieu d'arrondissement...

UN GOUVERNORAT PROVISOIRE EXERCÉ AU NOM DES ALLIÉS

La campagne de Russie, puis la bataille de Leipzig scellent la défaite irrémédiable de Napoléon, vaincu par les Alliés, parmi lesquels la Russie, l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse donnent le ton. En décembre 1813, les troupes coalisées pénètrent en France, via l'ancien Évêché de Bâle. Le 15 janvier 1814, les Alliés confient l'administration provisoire de la principauté au baron Conrad Frédéric d'Andlau, issu d'une vieille famille de l'Évêché et parent de Metternich. Jusqu'au Traité de Paris, le governorat siège à Vesoul et il comprend aussi la Franche-Comté et le département des Vosges. Dans les deux anciens arrondissements de Porrentruy et de Delémont, le commissaire représentant Andlau est son beau-frère, Ursanne Conrad de Billieux, établi

à Porrentruy. Pour éviter le vide du pouvoir, les lois françaises sont provisoirement maintenues et le personnel administratif reste en bonne partie en place, mais l'incertitude politique, les désordres de la guerre et le poids écrasant des réquisitions des Alliés suscitent un certain chaos. Jusqu'en juin, la population et Billieux lui-même ignorent si le nord de l'Évêché redeviendra français (comme le Montbéliard) ou non. Le 1^{er} Traité de Paris signé le 30 mai 1814 entre les Coalisés et la France vaincue retire à cette dernière les territoires devenus français après le 1^{er} janvier 1792, hormis certaines «enclaves» ayant appartenu à l'Allemagne ; un article secret du Traité spécifie que les terres acquises par la France après le 1^{er} janvier 1792 seront utilisées pour créer un système d'équilibre réel et durable en Europe. Il subsiste donc une incertitude concernant l'Évêché qui ne sera définitivement levée qu'avec les décisions du Congrès de Vienne, même si, dès janvier 1814, chacun se doute que la Suisse recevra le sud, voire la totalité de la principauté.



Timbre de l'administration provisoire représentant le nom et la crose emblématique de l'ancienne principauté épiscopale (AAEB, PP 13-2, n° 1655, 7 déc. 1814).

À partir du mois de juin 1814, Andlau s'établit à Arlesheim (BL) et son gouvernement ne comprend plus que l'ancien Évêché, dont il réorganise l'administration – du moins dans la partie nord du pays où son pouvoir n'est pas contesté, car la partie sud (qui correspond au Jura bernois actuel) rejette son autorité. Dès janvier 1814 en effet, les Coalisés reconnaissent comme suisses Bienne et les terres de son ancienne bannière, en raison de leurs anciennes alliances avec les Confédérés. Du coup, Bienne, la vallée de St-Imier, La Neuveville et la Montagne de Diesse échappent largement aux terribles réquisitions militaires et vont s'administrer de façon quasi autonome. Au mois de mai, la prévôté de Moutier-Grandval obtient le même traitement, justifié par son ancienne combourgeoisie avec Berne. Quoique théoriquement placés sous

le gouvernement d'Andlau, les territoires du sud lui refusent l'obéissance, surtout à partir de septembre 1814, et ne paient pas leurs taxes, malgré les molles injonctions des Alliés qui préfèrent tergiverser plutôt que de risquer une épreuve de force qui ne peut qu'aggraver les tensions alors existantes en Suisse.

QUE FAIRE DE CE PAYS «SANS MAÎTRE»?

En 1814 et 1815, l'Évêché se trouve donc dans un statut provisoire et son destin doit être fixé par les Puissances. Son sort sera dès lors étroitement tributaire des décisions stratégiques de ces dernières et de la situation politique de la Suisse. Afin de liquider l'ordre napoléonien et d'établir une paix durable fondée sur un nouvel équilibre en Europe, les Alliés ont besoin d'une Suisse stable et dotée de frontières aisément défendables. En effet, la Confédération doit constituer un maillon capital dans la chaîne des États-tampons chargés de contenir la France, car la Suisse sépare celle-ci de l'Autriche et contrôle les passages des Alpes. Un peu à contrecœur, la Suisse recevra donc des territoires indispensables à la consolidation de sa frontière ouest, à savoir les nouveaux cantons du Valais, Genève et Neuchâtel admis dans la Confédération le 12 septembre 1814 – sur la forte pression des Alliés. Il reste toutefois à trancher le sort de l'Évêché, où se trouvent les cols du Jura franchis par les Français pour envahir la Suisse en 1798... Son importance stratégique capitale explique que les Alliés aient enjoint la Diète de faire stationner dès le 30 avril 1814 des troupes confédérées dans le sud de l'ancienne principauté, confirmant ainsi que ce territoire deviendra suisse. Le nord reste en revanche sous occupation autrichienne, en partie pour prévenir toute tentative d'annexion par la France, qui revendique le territoire en juin 1814, suscitant alors de fortes tensions.

La très grave crise politique régnant en Suisse en 1814 et 1815 joue elle aussi un rôle déterminant pour le sort de la principauté. La Confédération est alors profondément divisée entre cantons réactionnaires désireux de rétablir l'ordre d'Ancien Régime, parmi lesquels Fribourg, Soleure, Lucerne et surtout Berne, et les nouveaux cantons issus de la Médiation, à commencer par Vaud et Argovie en conflit ouvert avec Berne, puisque celle-ci exige la restitution de ses anciens pays sujets. Le risque de guerre intérieure est très élevé de février à août 1814 et il subsiste jusqu'au début de 1815! Par ailleurs, les revendications territoriales de Berne trouvent un écho dans les cantons

de Suisse centrale qui convoitent leurs anciens bailliages argoviens, saint-gallois, thurgoviens ou tessinois et sont hostiles au modeste renforcement de la Diète souhaité par les Puissances.

Ce climat de discorde et ce désordre sont inadmissibles pour les Alliés. C'est pourquoi ils obligent les Suisses à adopter le 9 septembre 1814 un nouveau Pacte fédéral confirmant l'égalité des 19 cantons issus de la Médiation et permettant l'admission du Valais, de Genève et de Neuchâtel. Toutefois, les Alliés donnent aux cantons réactionnaires l'assurance que le Congrès de Vienne prendra en compte d'éventuelles corrections de frontières intercantoniales et surtout définira des compensations pour ceux qui ont perdu des territoires lors de la Révolution, en particulier Berne. Si les nouveaux cantons voient leur existence garantie, la solution définitive de tous les litiges est remise au Congrès de Vienne, ce qui maintient le pays dans un état de tension palpable.

LES «CONSULTATIONS POPULAIRES» DANS L'ÉVÊCHÉ

En 1814, la population (mâle) du nord de la principauté est sollicitée par deux fois pour exprimer ses vœux sur le destin du pays. Ces votes sont les premiers de cette nature et de cette ampleur dans le territoire et ils sont à cet égard particulièrement intéressants, même si les populations du sud de l'Évêché n'y participent pas. Bien qu'on ignore qui est à l'origine de cette démarche, il est clair que Conrad de Billieux et ses proches ont joué un rôle déterminant dans tout le processus. Du reste, de telles «consultations populaires» portant sur l'avenir politique d'une ville ou d'un État sont alors bien dans l'air du temps et les autorités en réalisent dans plusieurs endroits, comme à Bienne ou à Genève par exemple³, en fonction des circonstances locales; il est vraisemblable que les plébiscites organisés par le pouvoir français avaient familiarisé les esprits à ce type de démarche – mutatis mutandis.

Dans la principauté, l'organisation de ces votes coïncide avec deux périodes d'incertitude aiguë. Le premier a lieu du 28 avril au 15 mai. La situation est alors très critique pour le nord de l'Évêché, où la crainte de redevenir français croît fortement. En effet, la France revendique ce territoire à partir de mai 1814⁴; de plus, le Conseil de Porrentruy envoie le 18 avril une adresse au nouveau gouvernement français pour demander que l'arrondissement de Porrentruy reste français, alors que l'ancien député Sigismond Moreau fait

Nous soussignés Chefs de famille de la Commune de Charnville
Canton de Pouébois réunis, donnons par les présentes plein pouvoir
et procuration à M.^r Joseph Dur notre Maire, et à M.^r Jean
Etienne Poyson de notre Commune, de se transporter à Pouébois
pour, dans l'assemblée des députés du Canton, qui se tiendra le 1^{er} Septembre prochain
mois audit lieu, y signer des adresses à Leurs Majestés. les hautes Puissances
alliées, à Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et à la Diète helvétique, dans les-
quelles sera énoncé notre vœu unanime et spontané d'être réunis à la Suisse comme
canton indépendant sous le gouvernement de notre ancien Prince-évêque, et dans
le cas où le rétablissement du Prince ne pourroit avoir lieu, de former néanmoins
un canton suisse indépendant, en obtenant, dans l'un et l'autre cas, une consti-
tution libérale, adaptée aux besoins actuels du Pays et au système général de la
Confédération helvétique.

En foi de quoi nous avons signé à Charnville le 31 — du mois
décembre — présente année 1814.

Pierre Stenier
Joseph Labat

Signature J. Jean
Antoine Glary

et autres

Georg X Lachut IFB
jean francois
Orbier

francois Loriot Jean Crochet
et joint

Pier fran Cois nous pame
henri joseph Berbi IB.NP
jean daptiste
Nüsbaum

J.P.N.P.
jean Pierre Nüsbaum
Linn P.I.P. Joseph
Fretat Joseph
Golle

henri joseph theurenin T.I.
jean & lewin

Pierre francois Cerin

jean berbi B.J. Berbi petra patia Henry
jean jean jean jean

jean fleury P.F.B.
Pierre
francois
Dron

Jean Patrice H.F.
jean conde perain Henry
fridelance

Pierre francois Dron
jean baptiste fridelance
Jean Pierre Merrier
Jean Etienne Poyson

L. M. Stuet henri yophel Louvat B.N.P.
jean tasne Clavier jean l. Strumet Bernard
Nüsbaum

imprimer un manifeste visant le même objectif pour tout l'Évêché. Mais le parti pro-français est très minoritaire et essentiellement représenté parmi les notables des villes de Porrentruy et de Delémont qui ont tissé des liens avec la France... et craignent de devoir restituer les biens nationaux qu'ils ont acquis. Leurs démarches alarment le reste de la population et, le 3 mai, sous l'impulsion de Billieux, la pétition d'une majorité des habitants de Porrentruy contredit le Conseil et affirme leur volonté de devenir suisses. Des pétitions sont aussi lancées dans les villages, où la population est amenée à se prononcer. Aucune localité ne choisit de rejoindre la France, alors que toutes demandent le rétablissement de l'ancienne principauté épiscopale alliée à la Suisse, ou à défaut la création d'un nouveau canton helvétique. Beaucoup espèrent qu'une prompte reconnaissance de leur caractère suisse les mettra rapidement à l'abri des réquisitions, à l'instar du sud de l'Évêché.

Ci-contre: «Pétition» du 31 août 1814, signée par les chefs de famille de la commune de Char-moille (AAEB, PP 20-1.9).

À fin août et au début septembre, la deuxième consultation est ouvertement organisée par l'administration en vue de légitimer les positions que les délégués de l'Évêché défendront au Congrès de Vienne. Rien n'est laissé au hasard: chaque commune du nord reçoit le texte imprimé de la pétition adressée aux Puissances et à la Diète, pour leur demander la création d'un canton suisse, sous gouvernement épiscopal ou non, et avec une «constitution libérale adaptée aux besoins actuels du Pays et au système général de la Confédération helvétique». Près de 80% des chefs de famille y sont favorables et apposent leur signature sur ce document.⁵ Il est vrai qu'Andlau ordonne aux maires de lui communiquer la liste nominative de ceux qui refuseront de signer – mais les maires, nettement plus proches de leurs administrés que du gouverneur, se dispensent massivement de cette vilaine tâche. Si le résultat de ces deux consultations laisse un doute sur l'importance de l'attachement au régime épiscopal (sans doute réel dans les campagnes d'Ajoie, moins net dans la vallée de Delémont), la volonté de devenir suisses et de former un canton est, elle, incontestablement massive.

LE CONGRÈS DE VIENNE

L'idée d'envoyer des délégués de l'Évêché au Congrès de Vienne revient peut-être à Metternich, qui y est en tout cas favorable dès juillet 1814.⁶ Cela ne signifie certes pas que le ministre autrichien soutient la création d'un canton suisse, mais plutôt qu'il laisse ouvertes toutes les options et qu'il encourage une démarche qui peut lui servir dans les négociations avec les autres Puissances.

Andlau pense d'abord se rendre lui-même à Vienne, mais la forte tension qui se développe dans le sud de la principauté à partir de septembre l'en empêche. C'est pourquoi il délègue Conrad de Billieux et Melchior Delfils (administrateur de l'arrondissement de Delémont). L'évêque de Bâle de Neveu, résidant à Offenbourg, nomme son propre représentant, le chevalier Joseph Moësl von Moosthal. La ville de Bienne pour sa part envoie Friedrich Heilmann, fils du chef du parti aristocratique pro-suisse. Heilmann défend avec ténacité le projet de Bienne de créer un canton réunissant le sud protestant de l'Évêché et refuse tout rapprochement avec les autres délégués, malgré les tentatives de conciliation de La Harpe. Billieux et Delfils ont des contacts avec les délégués de la Diète, mais celle-ci ne souhaite pas la création d'un nouveau canton.⁷

Le mandat de Billieux et Delfils est clair: ils doivent demander la création d'un canton suisse réunissant l'ensemble de l'ancien Évêché, si possible avec l'évêque à sa tête. Ils disposent de contacts réels avec des personnalités influentes, essentiellement autrichiennes: Metternich est un parent d'Andlau (Billieux est reçu deux fois chez lui et plusieurs fois chez sa mère – et pas seulement pour jouer au whist); Johann von Wessenberg, président du Comité pour les Affaires de la Suisse, est un ancien membre du chapitre de Bâle et il connaît bien l'Évêché; Joseph de Neveu (neveu de l'évêque de Bâle) est un collaborateur de Metternich. Billieux connaît en outre diverses personnalités comme le général Colloredo ou le comte Gyulay qu'il a hébergés à Porrentruy en janvier 1814.⁸ Ses lettres de Vienne montrent que Billieux rencontre beaucoup de monde, parvient à arracher des entrevues avec quelques ministres importants – Hardenberg, von Stein (Prusse), Dalberg (France) – et qu'il lie un rapport étroit avec Henri de Béguelin, conseiller de Hardenberg et futur directeur des Affaires neuchâteloises à Berlin.

Toutefois, le poids réel des délégués de l'Évêché est très faible, comme le montre le fait qu'ils ne sont invités à présenter leur projet devant le Comité pour les Affaires de la Suisse que le 16 janvier 1815... juste après que ce dernier a lu et approuvé le rapport quasi définitif qu'il présentera au Congrès! Certes, les membres du Comité connaissent déjà les positions des représentants de l'Évêché; du reste, nombre d'autres délégués ne sont même pas admis à paraître devant eux – à l'instar de Heilmann, dont Billieux rapporte avec jubilation que Wessenberg a promis de l'éconduire après une sévère remontrance.⁹ Mais les représentants des États qui comptent vrai-

ment sont, eux, auditionnés très tôt, comme le délégué bernois reçu par le Comité dès novembre 1814.¹⁰

Hors du secret des dieux, les délégués de l'Évêché essaient de suivre les événements et se font l'écho des bruits de couloir les plus divers: en novembre, ils craignent la cession de la principauté au vice-roi d'Italie, Eugène de Beauharnais, puis s'effraient d'un projet d'incorporation de l'Ajoie à la France contre la cession d'une partie du pays de Gex au canton de Genève (idée qui revient sous diverses formes dans la suite des négociations), avant de considérer la création d'un nouveau canton comme quasi assurée. Dès décembre, cette opinion s'effrite avec la remontée de l'hypothèse d'un transfert de l'Évêché au Canton de Berne (évoqué dès la première séance du Comité), voire de son partage entre les cantons limitrophes (Berne et/ou Neuchâtel pour le sud réformé, Bâle et/ou Soleure pour le nord catholique). Jusqu'en mars, les délégués font feu de tout bois pour soutenir le projet de cantonalisation, ou tout au moins éviter le morcellement de l'Évêché entre plusieurs cantons; en cas d'incorporation totale au Canton de Berne, ils demandent aux Puissances de nombreuses garanties pour la population de la principauté. Ils essaient aussi d'obtenir le rétablissement du siège épiscopal à Porrentruy, en pure perte.

Le 20 mars 1815, le Congrès de Vienne suit le Comité et donne presque toute la principauté au Canton de Berne, alors que celui de Bâle reçoit quelques communes voisines (le Birseck avec Aesch et Pfeffingen) et que Neuchâtel n'obtient que la cession des droits de haute justice exercés autrefois par les évêques sur une partie du territoire de Lignières. Sur pression russe et autrichienne, les Puissances exigent toutefois du Canton de Berne qu'il donne des garanties constitutionnelles à ses nouveaux citoyens, leur accorde des droits politiques, leur garantisse le libre exercice de la religion catholique ainsi que la possession des biens nationaux; de plus, l'abolition des dîmes et des rentes féodales sera maintenue – ce qui entraînera un régime fiscal spécifique au sein du Canton.

Ces décisions représentent une grande déception pour les délégués et Andlau. Toutefois, la cession au Canton de Berne est le scénario le plus probable depuis le début de l'année 1814 déjà. En effet, cette solution n'a que des avantages pour les Puissances. Sur le plan international, elle permet de sécuriser les passages jurassiens entre la France et la Suisse en les confiant

au Canton le plus puissant, Berne. De plus, ce dernier reçoit ainsi un dédommagement pour la perte des pays de Vaud et d'Argovie, ce qui calme un conflit très préjudiciable à la stabilité de la Suisse, même si les progressistes et quelques autres cantons, comme Bâle et Zurich, voient d'un mauvais œil le renforcement à leurs yeux excessif du poids de Berne. Avec la cession d'un petit territoire à Bâle, les Alliés compensent à bon compte les grands frais consentis par elle en leur faveur lors des campagnes militaires. Enfin, le transfert presque intégral de l'Évêché à Berne évite des négociations compliquées avec les autres cantons et justifie d'imposer à Berne de meilleures conditions pour les populations de l'Évêché, même si elles restent fort inférieures à ce que demandait Billieux.

La création d'un nouveau canton n'avait donc aucune chance de se réaliser au Congrès de Vienne, d'autant plus que la Diète n'en voulait pas, étant déjà incapable de gérer les conflits entre les membres existants. Du reste, l'Évêché ne présente pas alors les garanties d'unité et de stabilité nécessaires pour former un canton solide : en effet, il existe un important fossé politique et religieux entre le nord et le sud (que les revendications de Bienne mettent cruellement en exergue), ainsi que de multiples tensions internes qui laissent penser que le nouveau canton serait un foyer de tension de plus au sein de la Suisse. Billieux se console en ces termes de la décision du Congrès : «J'ai la conviction que sans notre présence, le pays était morcelé et ses débris remis à discrétion aux cantons limitrophes. [...] [Alors] que nous serons associés à droits égaux à l'État de la Suisse qui a le plus de ressources pour favoriser le bien-être de ses habitants».¹¹ Son propre bien-être est du reste bientôt assuré, puisque Billieux entre au gouvernement bernois dès 1816.

NOTES

¹ JORIO Marco, *Der Untergang des Fürstbistums Basel (1792-1815). Der Kampf der beiden letzten Fürstbischöfe Joseph Sigismund von Roggenbach und Franz Xaver von Neveu gegen die Säkularisation*, Fribourg, 1982 (cette thèse a été éditée dans les ZSKG 1981 et 1982, puis à la Paulusdruckerei à Fribourg); REBETEZ Jean-Claude et BREGNARD Damien (éd.), *De la crosse à la croix. L'ancien Évêché de Bâle devient suisse* (Congrès de Vienne – 1815). Actes du colloque de Porrentruy du 20 nov. 2015, à paraître; REBETEZ Jean-Claude et BREGNARD Damien, *Le Jura en Berne. Bicentenaire du Congrès de Vienne (1815)*, Porrentruy, 2015; REBETEZ Jean-Claude, «Die Staaten sind vergänglich. Das Verschwinden des Fürstbistums Basel zwischen dem Ende des Ancien Régime und

der Vereinigung mit dem Kanton Bern», in KAESTLI Tobias (Hg.), *Nach Napoleon. Die Restauration, der Wiener Kongress und die Zukunft der Schweiz 1813-1815*, Baden, 2016, p. 112-150.

² Carte du diocèse sur le site web des Archives de l'ancien Évêché de Bâle (AAEB, www.aaeb.ch). Sur le diocèse de la fin de l'Ancien Régime à sa refondation en 1828, voir notre résumé dans REBETEZ Jean-Claude et BREGNARD Damien, *Le Jura en Berne*, op. cit., p. 50-51.

³ KAESTLI, Tobias «Als Biel ein eigener Kanton werden wollte. Die Zeit des Provisoriums 1814/1815», in *Berner Zeitschrift für Geschichte*, 2010, p. 20; HERRMANN Irène, *Genève entre République et Canton*, Québec: Laval, 2003, p. 134-137.

⁴ AAEB, R Wien 1, scan 22: lettre d'Andlau à Metternich, 16 mai 1814.

⁵ AAEB, PP 20 (listes avec les signatures).

⁶ AAEB, R Wien 1, scan 83, lettre d'Andlau à Metternich du 11 septembre 1814.

⁷ AAEB, R Freiburg 1, scans 26-27, lettre de Billieux à Andlau du 24 décembre 1814.

⁸ Staatsarchiv Freiburg i. Br., U 100/1, n° 640, lettres des 4 et 5 janvier 1814.

⁹ AAEB, R Freiburg 1, scan 36, lettre de Billieux du 31 décembre 1814.

¹⁰ KLÜBER Johann Ludwig (Hg.), *Acten des Wiener Congresses in den Jahren 1814 und 1815*, V, Erlangen, 1815, p. 196-205.

¹¹ AAEB, R Freiburg 1, scans 58 et 61, 8 février 1815.